



ACADEMIE  
DE RENNES

## Déclaration de la FNEC FP-FO à la CCP AED AESH du 8 avril 2026

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette commission, la FNEC FP-FO de l'académie de Rennes tient à exprimer son immense soulagement et sa plus grande joie suite à l'annonce, hier, de la libération de nos camarades Cécile Kohler et Jacques Paris. Retenus en otage en Iran depuis mai 2022, ces deux militants syndicaux FO sont enfin libres et en route vers la France. Nous saluons leur courage, leur résilience, et nous célébrons cette victoire pour tous les défenseurs des libertés syndicales et des droits humains.

Alors que le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray, s'est fendu le 22 janvier d'une missive lyrique aux personnels, les invitant à être des « allumeurs de lumières » et des « sentinelles de la raison », la réalité des chiffres vient éteindre brutalement la petite flamme d'espoir qu'il prétend entretenir.

Les chiffres des CSA ministériel et académique sont tombés : le gouvernement prévoit la suppression de 3 256 postes au niveau national. L'académie de Rennes paie un tribut particulièrement lourd et figure parmi les cinq académies les plus impactées.

Le Ministère justifie les suppressions de postes par la baisse démographique. Mais cette baisse est-elle estimée à sa hauteur exacte ? Prenons un exemple : pour la rentrée 2025, l'académie avait estimé la baisse du nombre d'élèves à 987. Lors du CSA académique du 29 janvier, nous apprenons finalement qu'il y a eu une surestimation de cette baisse pour la rentrée 2025, soit un écart de 311 élèves entre les prévisions (987) et le constat avéré (676). Soit une erreur de 31 % dans le calcul ! Et pourtant les postes, eux, ont bien été supprimés pour la rentrée 2025 (20 suppressions dans le 1er degré, 46 dans le 2nd degré). Pour la rentrée 2026, l'académie estime la baisse des élèves à 2 128. Y aura-t-il ici aussi une erreur de 30 % ? Et qu'en sera-t-il des personnels AED qui subissent déjà au sein de l'académie des suppressions massives de postes, avec pas moins de 50 équivalents temps plein supprimés depuis 2023 ?

Et que dire de la visite du ministre au collège Louis Guilloux de Montfort-sur-Meu ce vendredi 3 avril ? Comment expliquer que les personnels n'aient pas été informés en amont de l'identité de la « personne qui accompagnerait Monsieur le DASEN » ? Ils ne l'ont su que le matin même. Et comme les services du Ministère font bien les choses, un faux cours a été inventé pour accueillir Monsieur le Ministre le temps d'une heure de classe, avec des élèves sélectionnés. Un faux cours, avec

une mise en scène cadrée, pour que le Ministre se conforte dans l'idée que tout va bien dans le service public d'Éducation ?

La FNEC FP-FO souhaite aujourd'hui alerter solennellement sur la situation particulièrement préoccupante du service public d'Éducation, et plus particulièrement sur celle des personnels les plus précaires, ainsi que sur les atteintes répétées à leurs droits.

Dans l'académie, de nombreux personnels AESH et AED se voient refuser l'octroi des journées de fractionnement, pourtant prévues par le décret n°84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'État. Ce texte est pourtant explicite : un ou deux jours de congés supplémentaires doivent être accordés selon le nombre de jours pris en dehors de la période réglementaire.

Malgré cela, le rectorat persiste à ne pas appliquer ce droit, en dépit des interventions répétées de notre organisation syndicale depuis plusieurs années. Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'une décision différente a été prise dans le Morbihan, où les personnels AESH et AED bénéficient désormais réellement de ces journées, alors que dans les autres départements bretons, l'administration continue de prétendre qu'elles sont "lissées" ou incluses dans le temps de travail annualisé. Cette disparité territoriale met à mal le principe d'égalité de traitement et contredit toute idée d'harmonisation académique.

Nous demandons donc que le droit soit respecté immédiatement dans les autres départements bretons et que toutes les demandes de journées de fractionnement soient accordées hors lissage.

Que dire également du refus ministériel et académique de régulariser l'anomalie juridique qui fait des AED les derniers personnels de France à travailler la nuit, le dimanche, et les jours fériés sans majoration de leurs heures ? Tout cela parce qu'au moment de la création de leur statut, le ministère a tout bonnement omis de prévoir cette majoration ! De la même manière, depuis la création du CDI pour les AED, il ne leur est toujours pas accordé de véritable grille de progression salariale. Est-ce sérieux de refuser des droits et acquis sociaux fondamentaux aux "petites mains" de l'Éducation nationale ?

Au-delà de ces situations, c'est l'ensemble de la politique éducative actuelle qui est en cause.

Les suppressions d'emplois produisent aujourd'hui les effets redoutés. Dans le second degré, elles se traduisent par des suppressions de classes, une augmentation des effectifs, une réduction de l'offre de formation et une dégradation des conditions de travail. Les vies scolaires sont exsangues, faute de moyens suffisants, ce qui fragilise le climat scolaire dans les établissements.

Dans le premier degré, les perspectives sont tout aussi inquiétantes, avec l'annonce de nombreuses fermetures de classes. Ces décisions interviennent alors même que les besoins restent importants, notamment en matière de remplacement et d'école inclusive. La baisse démographique aurait dû être l'occasion d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'accompagnement en réduisant les effectifs par classe ; elle est au contraire utilisée comme levier de restriction budgétaire.

La situation des AESH illustre de manière particulièrement frappante ces contradictions. Essentiels au fonctionnement de l'école inclusive, les AESH constituent aujourd'hui le deuxième corps de métier de l'Éducation nationale. Pourtant, ils et elles restent maintenu-es dans une précarité structurelle. Leur rémunération moyenne, autour de 1 030 euros nets mensuels, est indigne de leurs missions. Le temps incomplet imposé concerne la quasi-totalité d'entre eux, masquant une réalité de sous-emploi et de faibles revenus.

Par ailleurs, leurs missions ne cessent de s'élargir, souvent sans moyens ni formation adaptés. Ils accompagnent fréquemment davantage d'élèves que ceux notifiés, pallient le manque de personnels et assument des responsabilités croissantes, parfois au détriment de leur santé et de leur sécurité. Une part non négligeable d'entre eux déclare avoir subi des atteintes physiques dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous dénonçons un budget 2026 qui aggrave encore les conditions de travail des personnels, accentue le déclassement salarial et compromet les ambitions émancipatrices du service public d'Éducation. La logique strictement comptable et court-termiste qui guide ces choix ne peut constituer une réponse aux enjeux éducatifs actuels.

Nous réaffirmons nos exigences :

- Le respect immédiat des droits des personnels, notamment l'octroi réel, et sans lissage, des journées de fractionnement pour les AESH et AED sur l'ensemble de l'académie ;
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PIAL, des PAS et de la mutualisation des moyens ;
- La création immédiate et substantielle d'emplois à la hauteur des besoins pour garantir une école publique de qualité ;
- Une revalorisation salariale réelle pour tous, sans contreparties, et la création d'un véritable statut de fonctionnaire de catégorie B de la Fonction publique pour tous les AESH, avec un temps complet pour 24 h d'accompagnement ;
- Le retour au statut MI-SE (Maître d'Internat - Surveillant d'Externat) pour les AED ainsi qu'une revalorisation salariale à la hauteur de leur mission ;
- L'accès pour les AED à une majoration des heures travaillées le dimanche, la nuit et les jours fériés, et l'établissement d'une véritable grille d'avancement pour les AED en CDI, pour leur permettre de travailler dignement avec les mêmes droits que les autres personnels.